



**2<sup>ème</sup> COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES  
DU 17 MARS 2015**

Année scolaire  
2014/2015

**Etaient présents :**

M. PILLE, Directeur de l'école maternelle  
M. CHANON, enseignant de l'école élémentaire  
Mme GAGNEAU, Mme HAYE, Mme MONNIOT, parents d'élèves élus FCPE  
M. DORIZON, Maire  
Mme BILLEN, Maire-Adjoint aux affaires scolaires  
Mme MÉNELET, Maire-Adjoint à la jeunesse  
Mme MAINGUY, Conseillère Municipale  
M. FOISSARD, Coordonnateur enfance et jeunesse  
Mme HEBUTERNE, Mme LE DEIST, Animatrices  
Mme GROSSOT, Secrétariat scolaire

**1 – COMITE de PILOTAGE :**

La Commission de suivi des nouveaux rythmes scolaires est constituée d'un comité de pilotage (art.L551-1 du code de l'éducation). Le comité de pilotage est une équipe qui valide ou demande des modifications des propositions faites par les partenaires du projet éducatif.

Son rôle est de veiller à l'adaptation du PEDT aux besoins des enfants, des familles et du territoire.

Les services de l'état sont informés des évolutions, en fonction de leur importance, un avenant peut-être envisagé par la collectivité.

Le comité de pilotage se compose des directeurs d'école et des enseignants, des parents d'élèves élus, du coordonnateur enfance et jeunesse, du directeur du CLE, du maire et des élus aux affaires scolaires et à la jeunesse.

En cas de changement d'horaire, la proposition doit être formulée auprès du DASEN avant le 31 mars 2015

**2- PROPOSITION D'HORAIRES PAR LA FCPE :**

En tant que membre de ce comité et suite à une nouvelle analyse des questionnaires qui avait été distribuées aux familles, la FCPE a envoyé deux propositions d'horaires pour la rentrée 2015.

Proposition n°1 :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 – 11h45 et 13h45 – 15h45
- Mercredi 8h30 – 11h30

Proposition n°2 :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 – 12h00 et 14h – 15h45
- Mercredi 9h00 – 12h00

Les problématiques discutées lors de la première commission sont évoquées :

- Le temps de sieste du vendredi des petites sections
- Le temps scolaire du mercredi
- L'heure de fin de matinée à 12 h



**2<sup>ème</sup> COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES  
DU 17 MARS 2015**

Année scolaire  
2014/2015

**Avis de l'école maternelle :**

Les enseignants sont satisfaits de cette organisation, chacun s'est adapté.

Les enfants ne se plaignent en aucun cas de la faim ou de la fatigue. Les matinées plus longues sont bénéfiques aux apprentissages et autres activités.

Une collation est proposée tous les jours aux élèves de moyenne section car ils déjeunent sur le deuxième service.

La sieste du vendredi ne pose aucun souci puisque le centre de loisirs prend le relais après 15h15.

M. Pille explique qu'il ne peut pas mettre en place de manière réglementaire une collation le matin, c'est interdit par l'éducation nationale (lutte contre l'obésité).

Avant d'envisager une modification, il faut voir avec la mise en place des NAP.

**Avis de l'élémentaire :**

M. Chanon rappelle que les horaires mis en place en septembre, ont été choisis en concertation avec les parents d'élèves, la Municipalité et les équipes enseignantes.

M. Chanon lit un texte validé par l'équipe enseignante :

Les enseignants ont déjà donné leur avis dans les multiples commissions précédentes. Le reformuler après la distribution du tract donnant la position finale de la FCPE semble superflu et redondant surtout qu'il est précisé que celui-ci ne comptera pas : c'est la Mairie qui décide.

Quand les NAP seront effectives, fonctionnelles et auront été évaluées nous ne serons pas hostiles à une discussion autour de l'heure de fin du vendredi après-midi si le besoin s'en fait sentir, soit à travers une analyse des conséquences sur les enfants de l'élémentaire, soit suite à une demande parentale majoritaire et clairement émise.

L'heure est donc à la mise en place des NAP comme décidé à la réunion précédente.

**Avis du centre de loisirs :**

M. Foissard explique que tout le monde a pris ses marques et s'est adapté à ces nouveaux rythmes.

Durant la pause méridienne, il y a des mini activités qui sont mises en place.

Le vendredi, une continuité de gestion de la sieste des petites sections est assurée par les animateurs référents.

**Avis de la municipalité :**

La première commission de suivi a mis en évidence le bénéfice des nouveaux rythmes sur les apprentissages.

Chacun s'est adapté à ses nouveaux rythmes et les familles se sont organisées autour de ces horaires.

Au niveau des effectifs en périscolaire, il y a autant de présence à 15h15 le vendredi qu'à 15h45 sur les autres jours de la semaine. Le 15 h 15 ne semble donc pas pénalisé les familles.

La municipalité ajoute que l'Etat impose dès la rentrée 2015 la mise en place des 3 heures de NAP sur l'emploi du temps actuel.



## 2<sup>ème</sup> COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES DU 17 MARS 2015

Année scolaire  
2014/2015

M. Le maire intervient en signalant qu'il n'y a même pas un an d'application de ces horaires, et qu'il faut encore mettre en place les NAP pour la rentrée de septembre.

Il est donc préférable de ne rien changer pour le moment, qu'il faudra refaire le point après la mise en place de ces nouvelles activités.

### **3 - LE PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE) :**

#### • **Descriptif :**

Ce projet éducatif de territoire est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il permet de ce fait de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif de qualité.

La durée du PEDT est de 3 ans maximum avec tacite reconduction mais peut-être revu chaque année par le comité de pilotage.

#### • **Objectifs :**

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités périscolaires, d'organiser des NAP (nouvelles activités périscolaires) en lien avec les projets des écoles.

Il permet d'instaurer un partage des valeurs éducatives communes, de renforcer les liens entre les différents acteurs et un épanouissement de chaque enfant.

Le PEDT vise à favoriser, pendant le temps libre des élèves, à un accès égal aux pratiques et activités culturelles et sportives ainsi qu'aux nouvelles technologies.

#### • **PARTENAIRES :**

Les partenaires institutionnels

- DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)
- DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

### **4 - NAP (NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES) :**

A partir de septembre 2015, la municipalité met en place les NAP.

Elles se dérouleront les mardis (15h45 – 17h15) et vendredis (15h15 – 16h45) avec une durée de 1h30.

Il y a 4 thématiques (initiations sportives, activité manuelles, culture et sciences) qui fonctionnent par cycle de 6 à 7 semaines.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge soit GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2.

L'inscription sera obligatoire avec une tarification par cycle.

Un fil rouge permet d'orienter le thème de certaines activités.

Les effectifs d'encadrement autorisés par l'Etat sont de :

- Un animateur pour 14 maternelles
- Un animateur pour 18 élémentaires



**2<sup>ème</sup> COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES  
DU 17 MARS 2015**

Année scolaire  
2014/2015

**En fonction des activités, la municipalité souhaite limiter davantage le nombre d'enfants pour leur sécurité et le confort pédagogique.**

Les Normes d'encadrement sont :

- 50% au minimum de diplômés
- 30% au maximum en cours de formation
- 20% au maximum de non diplômés

**La municipalité n'aura que des intervenants diplômés.**

Les locaux disponibles pour la mise en place des activités :

- Salle informatique, bibliothèque et patio de l'école élémentaire
- Salle de motricité et patio de l'école maternelle
- Salle de l'annexe et centre de loisirs
- Gymnase (Pablo Neruda et dojo)
- Extérieur (cour, terrain de foot,...)

**Descriptif des différents parcours d'activités :**

• **PARCOURS SPORTIF - Découverte et initiation à des sports individuels et collectifs**

La municipalité rappelle que les activités n'ont pas vocation à se substituer au travail des associations mais de permettre aux enfants de découvrir de nouveaux sports et de leur donner envie d'y adhérer.

Activités proposées : judo, roller, zumba, danse orientale, athlétisme, tchoukball...

Intervenants extérieurs : judo → Association de judo de Boissy

Yoga → une personne de Boissy(en discussion)

Roller → une buxéenne, diplômée fédérale

• **PARCOURS ACTIVITES MANUELLES - fil rouge faire, créer et réaliser avec ses mains**

Activités proposées : peinture/dessins, initiation à la pastel et dessins sur tous supports variés

Modelage, canevas, création 3D, calligraphie

• **PARCOURS CULTURE : Art du spectacle, expression, découverte et imaginaire**

Activités proposées : éveil musical, création de conte, création de jeux pour la kermesse, activité marionnettes (création d'un spectacle), initiation au cirque

Intervenants extérieurs : cirque → association USEP qui intervient sur les écoles

Histoire → étudiante à la Sorbonne

• **PARCOURS SCIENCES : Nouvelles technologies et ouverture sur le monde**

Activités proposées : Ateliers éco-citoyenneté qui reprend le projet de l'école, initiation à l'informatique, ateliers photos, initiation à la Bande dessinée, atelier vidéo, anglais

Intervenants extérieurs : Anglais → association de Breuillet Happy school



**2<sup>ème</sup> COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES  
DU 17 MARS 2015**

Année scolaire  
2014/2015

**PARTICULARITES POUR LES ENFANTS EN CLASSE DE MATERNELLE :**

Le respect des rythmes biologiques est essentiel pour faciliter les premiers apprentissages, tel :

- 1- Respecter l'équilibre entre les temps d'activités, les temps calmes et les temps de repos (sieste),
- 2- Créer de repère de lieux et de personnes
- 3- Organiser la transition de lieux et de changement d'activités
- 4- Adapter selon les besoins des jeunes enfants

Suite aux retours de plusieurs communes ayant mis des NAP en place, la municipalité préfère que les élèves de petite et de moyenne section ne rentrent pas dans le principe de parcours des NAP.

**Des activités calmes seront organisées par des animateurs référents dans des lieux dédiés.**

**Pour les petites sections, la continuité de la sieste du vendredi sera privilégiée sur le temps périscolaire.**

L'organisation pour les inscriptions est encore à l'étude.

M. Chanon se demande si le PEDT doit être soumis en conseil d'école. Mme BILIEN explique que le conseil d'école donne son avis sur les activités proposées.

Les parents d'élèves nous informent qu'ils peuvent éventuellement solliciter des parents pour un aide bénévole.

Une réunion aura lieu entre les intervenants extérieurs et le service animation courant mai.

M. Chanon précise que les enseignants sont prêts à les rencontrer pour une bonne gestion des locaux, transition école-centre de loisirs.

M. Foissard nous informe que 5 animateurs sont en formation à l'USEP, en prévision de l'organisation des activités sportives sur le temps NAP.

La tarification se fera par cycle et sera la même sur toutes les tranches d'âges et au forfait/cycle.

La tarification sera délibéré en conseil municipal au mois de juin.

La FCPE fait remarquer que le but de cette réforme a été faite pour que tous les enfants aient accès à des activités ludiques après l'école.

**6 – PERIODE TEST DES NAP :**

Comme évoqué lors de la précédente commission, une période test sera mise en place du 22/05/2015 au 19/06/2015.

Le NAP seront sur les vendredis de 15h15 à 16h30, pour respecter l'organisation actuelle et la gratuité sur cette tranche horaire.

L'inscription se fera en mairie auprès du service scolaire avant le 7/05/2015.

Les familles seront informées de la marche à suivre pour cette période test, par l'intermédiaire du cahier de l'enfant.

**LA PROCHAINE COMMISSION DES RYTHMES SCOLAIRES AURA LIEU LE 2 JUILLET A 19 HEURES POUR FAIRE LE POINT SUR LA PERIODE TEST DE LA MISE EN PLACE DES NAP.**



**2<sup>ème</sup> COMMISSION DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES  
DU 17 MARS 2015**

Année scolaire  
2014/2015